

au sort sur trente-trois, et tout candidat au brevet d'académie, à quatre sur quatre-vingt-cinq, contenues dans les programmes publiés par le Conseil. C'est peu sans doute, si l'on songe surtout qu'il suffit quelquefois à l'aspirant, pour être admis sur cette matière, de réciter mot à mot, comme un perroquet, des réponses apprises par cœur quinze jours d'avance, — sans qu'il en ait peut-être compris le sens. Comme la plupart des examinateurs ignorent les principes mêmes de l'agriculture, on conçoit qu'ils n'osent pousser bien avant leurs interrogations. Cela ne saurait, cependant, s'appliquer aux candidats fournis par les écoles normales; car le brevet étant accordé par des examinateurs qui ont eu l'élève un an ou deux sous leurs soins, il y a certainement moins de chance d'erreur. Quoi qu'il en soit, le Conseil mérite de chaleureuses félicitations, puisque, en prenant cette généreuse et patriotique initiative, il a reconnu l'utilité, disons mieux, la nécessité de l'enseignement agricole. Tout pas accompli dans la voie du progrès mérite d'être signalé bien haut et d'être accueilli avec reconnaissance.

L'introduction d'un cours d'agriculture dans les écoles normales, est un de ces faits dont les résultats, bien que lents à se produire quelquefois, n'en ont pas moins une valeur immense. Aussi, cette heureuse innovation, due en partie à l'influence de l'honorable M. Chauveau, lui fait-elle le plus grand honneur.

Préparer les instituteurs à l'enseignement de l'agriculture, c'est donner à un système d'instruction publique l'impulsion rationnelle qu'il exige: c'est suivre le droit sentier. Dans tous les pays où l'éducation repose sur des bases solides, où les intérêts du peuple sont bien compris, l'agriculture accompagne l'enseignement primaire élémentaire et primaire supérieur.

Oui, — et je le dis en toute confiance, certain d'être dans le vrai: l'agriculture canadienne devra surtout son amélioration à l'influence et au concours des in-